

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 528 811**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 10566**

(54) Procédé et dispositif de stockage de gaz liquéfié à basse température dans une cavité souterraine.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 G 5/00; F 17 C 6/00.

(22) Date de dépôt..... 17 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 23-12-1983.

(71) Déposant : GEOSTOCK SARL (Société française de stockage géologique). — FR et Société  
dite : DISTRIGAZ. — BE.

(72) Invention de : Alain Boulanger et Walter Luyten.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Capri,  
28 bis, av. Mozart, 75016 Paris.

La présente invention concerne le stockage souterrain de produits maintenus à basse température dit stockage cryogénique, et notamment le stockage d'hydrocarbures liquéfiés. L'intérêt est d'avoir en stockage un produit à la pression atmosphérique. La température est donc la température d'équilibre gaz/liquide à la pression normale, ce qui, pour les différents gaz de pétrole, va de -40 à -196°C.

Divers procédés ont été proposés pour stocker des gaz liquéfiés, et en particulier des gaz liquéfiés à très basse température comme le gaz naturel, dans des cavités souterraines, l'étanchéité de celles-ci étant obtenue par le gel du sol. Le gaz liquéfié est alors à une pression voisine de la pression atmosphérique. Jusqu'ici ces procédés se sont heurtés à diverses difficultés, principalement liées à des fissures qui, soit existaient dans le sol avant le creusement de la cavité, soit apparaissaient au début ou au cours du fonctionnement de l'installation. Selon le cas, ces fissures entraînent des venues d'eau qu'on peut difficilement arrêter surtout si elles n'apparaissent qu'après le début de la mise en froid, c'est-à-dire à un moment où une intervention n'est pas prévue, ou bien des fuites de gaz vers la surface, qui elles aussi ne sont généralement décelées qu'après le début de la mise en froid ou du fonctionnement de l'installation.

La présente invention a pour but de fournir un procédé et un dispositif pour le stockage de gaz liquéfié dans une cavité souterraine dont l'étanchéité est essentiellement obtenue par le gel du sol, et dans lequel, pendant toute la durée de vie du stockage, les inconvénients dûs à des venues d'eau ou des fuites de gaz sont évités.

Dans les procédés connus, on observe les parois de la cavité et le massif environnant pendant la période de mise en froid de ladite cavité, avant le remplissage, et l'on intervient pendant cette période, en fonction de ces observations, en modifiant le programme initial de mise en froid et/ou en réparant les désordres qui sont apparus (voir par exemple le B FR 2.372.752).

5 Mais on n'avait jamais pensé que la forme de la cavité pouvait avoir une influence sur la formation des fissures. Quand on a creusé des cavités spécialement en vue d'un tel stockage, on a déterminé la forme de la cavité en vue de l'opération de creusement, en vue d'y faciliter le travail, la circulation, l'enlèvement des déblais.

10 Conformément à la présente invention, une cavité pour le stockage de produits à basse température (en dessous de la température de solidification de l'eau imprégnant le terrain) a des formes aussi arrondies que possible.

15 Pour des raisons de tenue du terrain, les dimensions de la cavité sont limitées par une hauteur de quelques mètres et pour avoir le volume désiré, la cavité se présente sous la forme d'une galerie, droite ou formant des méandres. Conformément à l'invention, la section de la cavité est sensiblement circulaire et les extrémités sont hémisphériques.

20 On sait que de nombreux réservoirs pour produits de toutes sortes ont des formes sphériques ou cylindriques avec extrémités arrondies. Mais il s'agit dans ce cas de réservoirs métalliques dont les formes sont prévues, soit pour résister à une pression interne, soit pour résister à des contraintes de soudure, ou pour d'autres raisons. Mais en aucun cas, on avait imaginé jusqu'à maintenant que 25 la forme de cavité souterraine prévue par la présente invention permettait d'éviter ou de réduire considérablement la formation de fissures dans un terrain pendant le refroidissement dudit terrain en dessous du point de congélation de l'eau qui l'imprègne.

30 La figure unique du dessin ci-joint représente en coupe schématique une cavité de stockage selon l'invention.

La cavité 10 peut avoir une section circulaire ou sensiblement circulaire, avec des arrondis pouvant se raccorder par des segments droits. Les extrémités 11 et 12 35 sont hémisphériques. La cavité est raccordée à l'extérieur par un puits 15 et comporte un puisard 16. Le raccordement de la cavité au puits peut être réalisé par exemple conformément au dispositif du brevet français 82 01447 des demandes.

deresses. On a représenté à titre d'exemple trois conduites 21, 22, 23 s'étendant entre l'extérieur, émergeant du bouchon 17 du puits 15, et l'intérieur de la cavité 10. Le puits peut abriter aussi des tubes ou des câbles connectés 5 à des sondes ou à divers appareils de mesure ou de contrôle (niveau, température, pression, etc...). Les tubes 21 et 22 peuvent servir à la mise en froid de la cavité. Un gaz froid, par exemple de l'azote est injecté par le tube 21. La mise en froid peut également être réalisée en utilisant deux 10 puits, un à chaque extrémité de la cavité.

Pendant cette descente de la température (mise en froid), les parois sont surveillées pour observer les fissures éventuelles et prendre des dispositions appropriées pour les colmater. La forme particulière de la cavité selon 15 l'invention réduit considérablement les causes d'initiation de fissures : on élimine en particulier les fissures qui pourraient se former au niveau d'un raccordement anguleux parement/radier.

Quand la température de service est atteinte, on 20 introduit du gaz liquéfié dans la cavité, par exemple par un tube analogue au tube 21. Le niveau du liquide varie avec l'utilisation du gaz. Le liquide est surmonté de gaz à la même température qui est la température d'équilibre liquide/vapeur à la pression de la cavité.

Le terrain est gelé autour de la cavité, et la 25 zone gelée s'étend progressivement autour de la cavité, tant que celle-ci est en service. Eventuellement, en direction de la surface, si la cavité n'est pas située à une grande profondeur, il peut s'établir un profil d'équilibre 30 des températures.

Il va de soi que le mode de réalisation décrit n'est qu'un exemple et qu'il serait possible de le modifier, notamment par substitution d'équivalents techniques sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS :

1.- Procédé de stockage dans une cavité souterraine creusée dans une terrain imprégné d'eau d'un produit à maintenir à une température inférieure à la température de congélation de l'eau imprégnant le terrain, caractérisé en ce que l'on creuse une cavité (10) dont toutes les parois se raccordent par des formes courbes, puis la température est descendue progressivement dans la cavité jusqu'à la température prévue pour le fonctionnement du stockage, puis la cavité reçoit le produit à stocker.

5 2.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cavité est formée par une galerie droite ou non, de section circulaire, et dont les extrémités (11, 12) sont hémisphériques.

15 3.- Dispositif de stockage dans une cavité souterraine creusée dans un terrain imprégné d'eau d'un produit à maintenir à une température inférieure à la température de congélation de l'eau imprégnant le terrain, caractérisé en ce que les parois de la cavité (10) se raccordent par des formes courbes.

20 4.- Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que la cavité est formée par une galerie droite ou non, de section circulaire, et dont les extrémités (11, 12) sont hémisphériques.

1/1

